

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BREST

150, rue Ernest HEMINGWAY
CS 61936 29219 BREST CEDEX 2
TEL 02 98 43 31 31

RECEPISSE DE DEPOT

LES CONSEILS D'ENTREPRISES
1 RUE ROSEMONDE GERARD
KERGARDEC
29850 GOUESNOU

V/REF : FILIBERT BOSSIS

N/REF : 2010 B 362 / 2011-A-2559

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE BREST certifie qu'il a reçu le 24/06/2011,

Extrait du P.V. d'assemblée du 31/05/2011

- Modification de(s) commissaire(s) aux comptes

Concernant la société

35 COURTAGE AUTO

Société à responsabilité limitée

175 rue de Gouesnou

Angle boulevard de l'Europe

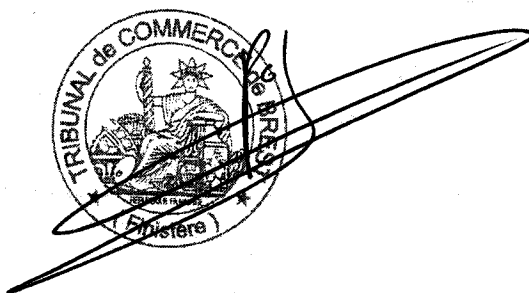
29200 Brest

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2011-A-2559 le 24/06/2011

R.C.S. BREST 522 793 835 (2010 B 362)

Fait à BREST le 24/06/2011,

Le Greffier



**GANGS
VALEUA**

LEGALE

35 COURTAGE AUTO
Société à responsabilité limitée
au capital de 200.000 €
Siège social : 175 rue de Gouesnou
Angle Boulevard de l'Europe
29200 BREST
522.793.835 RCS BREST

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 31 MAI 2011

L'an deux mille onze et le trente et un mai, à dix heures,

Les associés de la société 35 COURTAGE AUTO se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, aux Conseils d'Entreprises, ZAC de Kergaradec, 29850 GOUESNOU, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

Monsieur Jacques BERVAS,
propriétaire de quatre mille parts sociales en pleine propriété, ci 4.000 parts

La SAS SOFIPEL
Représentée par Monsieur Marc TREBAOL PELLEAU
propriétaire de seize mille parts sociales en pleine propriété, ci..... 16.000 parts

seuls associés de la société et représentant en tant que tels la totalité des 20.000 parts sociales composant le capital de la société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Marc TREBAOL PELLEAU, co-gérant non associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

.....
.....

- Nomination d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant,
- Pouvoirs pour les formalités.

.....

.....

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

.....
.....

CINQUIEME RESOLUTION

Sur proposition de la gérance, l'Assemblée Générale décide de nommer :

La S.A. EXCO BRETAGNE A.B.O., 18 rue Jean Jaurès, 29200 BREST,
en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire,

Monsieur Christophe OLIVIER, 18 rue Jean Jaurès, 29200 BREST,
en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant,

pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les gérants et les associés présents.

Pour copie
certifiée conforme

